

SUD OUEST

nature

Revue
trimestrielle
de la SEPANSO

— ZOOM

Agriculture

Vers une réconciliation
avec la nature ?

ACTUALITÉ

Pas d'aides publiques pour
les vagues artificielles !

PLAIDOYER

Pour une réduction de la vitesse
des embarcations à moteur
dans le Bassin d'Arcachon

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Étang de Cousseau
Banc d'Arguin
Marais de Bruges
Étang de la Mazière

sols

biodiversité

air

eau

L'AGRICULTURE CONTRE-NATURE N'A PAS D'AVENIR



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La SEPANSO agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL	Terre ou Mer, même combat	1
ACTUALITÉ		
	Surfer sur la côte basque en eau claire	2
	Défense de l'environnement et moralité publique	3
	Francis André vient de nous quitter à l'âge de 92 ans	4
	Le massacre des dauphins dans le Golfe de Gascogne	4
PLAIDOYER		
	Pour une réduction de la vitesse des embarcations à moteur dans le Bassin d'Arcachon	5
ZOOM	VERS UNE RÉCONCILIATION DE L'AGRICULTURE AVEC LA NATURE ?	6
MER ET LITTORAL		
	Dragages portuaires en Aquitaine : deux exemples	14
	Plages poubelles	15
LECTURES	La libre méditation d'un ingénieur émancipé	16
RÉSERVES NATURELLES NATIONALES		
	Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière : la Cistude d'Europe, un reptile à protéger	17
	Bilan de la saison estivale 2020 sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin	18
	Bilan de la saison estivale 2020 sur la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau	19
	Une vague de pollutions dans la Réserve Naturelle des Marais de Bruges	20

N° 188

3ème trimestre 2020

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, C. Gouanelle, S. Nony

Mise en page : K. Eysner

Couverture : Les plantes messicoles comme le coquelicot et le bleuet, très importantes pour le bon fonctionnement des agro-systèmes, ont pratiquement disparu de nos campagnes. En cause : les pesticides utilisés par l'agriculture intensive et l'état des sols. (photo : Johanne Potums)

Dépôt légal : 4ème trimestre 2020

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.
La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Terre ou Mer, même combat

On oublie trop souvent que la mer et les océans occupent 70 à 75 % de la surface du globe terrestre et que cette immensité nous fait plus facilement omettre les exactions de l'être humain sur sa faune et sa flore. La France possède le deuxième espace maritime mondial avec 11 millions de kilomètres carrés, ce qui lui confère une responsabilité indéniable dans sa protection.

La chute de la biodiversité est dans tous les esprits qui s'intéressent à l'environnement et le milieu marin ne fait pas exception.

Nous allons prendre deux exemples qui sont emblématiques de notre région et dont le premier fait l'objet d'une brève dans ce numéro. Il concerne les mammifères marins qui se sont échoués sur les plages de l'océan Atlantique. D'après l'Observatoire PELAGIS^(*), situé à La Rochelle, plus de 11.300 dauphins ont été tués lors de l'hiver 2018-2019 et ces chiffres sont similaires pour 2019-2020.

Claude BONNET,
Vice-président
SEPANSO Gironde

Le Dauphin commun est très largement le plus représenté, devant le Marsouin commun, et plus de 60 % de ces échouages sont dus à des captures accidentelles, c'est-à-dire des animaux pris dans des filets puis, après amputation, remis à l'eau. L'Observatoire PELAGIS coordonne depuis 1972 le Réseau National Echouages (RNE) qui regroupe 565 correspondants chargés de signaler les échouages.

Le deuxième exemple concerne les poissons migrateurs amphihalins, c'est-à-dire les poissons qui migrent de la mer vers les cours d'eau et vice-versa, comme les saumons, anguilles, esturgeons, lamproies, aloses... espèces bien connues en Nouvelle-Aquitaine. Toutes ces espèces, très anciennes pour la plupart (plusieurs centaines de millions d'années), sont en danger.

L'Esturgeon européen, qui a perdu 70 % de ses effectifs en un siècle, est totalement interdit de pêche. L'Anguille européenne a vu sa population divisée par dix en vingt ans ; la pêche de la civelle, très prisée des asiatiques, n'y est pas pour rien. Et ne parlons pas du Saumon atlantique qui n'existe pratiquement plus qu'en élevage. Seule la Grande Alose, qui a failli disparaître du bassin de la Gironde dans les années 80, a survécu grâce à une prise de conscience collective. Trois facteurs principaux expliquent cette chute : la surpêche (filets pélagiques), les obstacles à la migration (barrages) et la pollution des eaux due aux activités humaines sur terre.

Tant que l'être humain ne prendra pas les mesures adéquates pour supprimer ces problèmes, la chute de la biodiversité dans les mers et les océans se poursuivra.

^(*) Les échouages de mammifères marins sur le littoral français en 2018. Rapport scientifique de l'Observatoire PELAGIS

SURFER sur la côte basque en eau claire

On ne nous fera pas avaler qu'à moins de deux kilomètres de l'océan, il faille détruire 7 hectares de zones naturelles pour produire des vagues artificielles... et quelques projets immobiliers.

Edile de la cité des corsaires, le maire de Saint-Jean-de-Luz a toujours un pied dans l'océan et les eaux n'ont de secrets ni pour lui, ni pour sa population ou les amoureux des vagues et des embruns. Mais s'est-il déjà demandé pourquoi la mer ne sentait plus l'océan ?

En tous cas, le projet de "surf park" ne saurait faire oublier les carences des dispositifs de traitement des eaux usées de la ville. Les réseaux sont en très mauvais état et la station de traitement des eaux usées (STEU) est fichée *non conforme* par le Ministère de la transition écologique et la Commission européenne, laquelle ne manque pas de pointer la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) parmi celles qui ne respectent pas la directive européenne "eaux résiduaires urbaines" de... 1991. De plus, au sein du territoire communautaire, ces insuffisances sont nombreuses ; les plages ferment régulièrement pour pollution. Le *liga*, ce magma filandreux pollué d'entre deux eaux inquiète les pêcheurs depuis des années ; les stations d'Arcangues-Bassussarry ou Mauléon-Licharre sont également non conformes. Or, les usagers de l'eau ont payé au travers de leurs factures ces exigences de conformité. Ils sont en droit d'obtenir des explications sur de telles situations scandaleuses. Le nouveau Haut-commissaire au plan va-t-il obtenir la mise en conformité des STEU

de l'agglomération paloise qui rejettent leurs effluents dans le Gave, puis l'Adour, puis l'océan ?

Sur cette question prioritaire de la qualité des eaux littorales, la SEPANSO invite les autorités à prendre plus au sérieux ses alertes et propositions, restées depuis trop longtemps sans réponse. Le littoral basque est saturé de micropolluants dont les détergents pétrochimiques qui rendent ses eaux grasses et étouffent le fonctionnement naturel d'échanges entre l'eau océanique et l'atmosphère, en même temps que des mousses prolifiques sont générées à chaque mouvement de mer. La SEPANSO a du reste demandé, tant à Bruxelles qu'au gouvernement, le retrait du marché des détergents pétrochimiques comme pour certains plastiques pétrochimiques. Ceci est une action urgente à réaliser pour un retour à une eau de mer qui sente l'océan.

Le surf park, projet privé, ressemble à ces trop nombreux projets ficelés en catimini entre entreprises privées et grands élus et dont la cohérence avec la stratégie du territoire et la protection de son environnement interroge. Inséré de surcroît assez discrètement dans le plan local d'urbanisme adopté il y a seulement quelques mois par la CAPB, le débat sur son intérêt ne pointe son nez qu'après que les réservations foncières et les classements urbanistiques soient bouclés.

PAS D'AIDES PUBLIQUES POUR LES VAGUES ARTIFICIELLES !

Le Conseil d'administration de la Fédération SEPANSO Aquitaine s'est clairement prononcé contre la construction de piscines à vagues, visant à capter la clientèle de surfeurs hors océan, pour les raisons suivantes : le surf doit rester un sport de nature, l'océan offre de nombreux sites remarquables, les promoteurs du tourisme doivent s'inscrire dans des démarches naturelles (éviter de consommer de l'énergie, de l'eau et des ressources non renouvelables), la question sanitaire se posera tôt ou tard. En conséquence, la SEPANSO Aquitaine demande aux collectivités territoriales de ne fournir ni terrain, ni aide financière aux porteurs de ce genre de projets.

Ce sont ces arguments qu'Elodie Martinie-Cousty, pilote du réseau "Océans, mers et littoraux" de notre fédération nationale France Nature Environnement, a fait valoir lors de la réunion du comité d'experts sur les vagues artificielles organisée en visioconférence par la Région Nouvelle-Aquitaine le 25 mai 2020.

Notre amie, heureusement, n'était pas isolée puisque les élus présents, considérant entre autres que ces projets ne sont pas cohérents avec la feuille de route Néo Terra et la Région sur la transition environnementale et climatique, ont émis un avis défavorable, à l'unanimité, au soutien financier par la Région. Le Président a suivi cet avis.

Georges CINGAL, Secrétaire général SEPANSO Aquitaine

Après le fiasco de la Cité de l'océan, suivi en 2019 par la déplorable concertation autour du projet Ocean Start à Biarritz, après le gâchis d'argent public d'Océan Expériences, la fameuse Société publique locale dont la CAPB est actionnaire majoritaire qui devait redonner vie au fort de Socoa à Ciboure, nos élus excellent dans la pratique du surf en eaux troubles. Et le projet de surf park ne fait qu'embrumer une stratégie qui peine à se dessiner quand des priorités fondamentales sont en souffrance.

La filière de l'économie bleue, atout du territoire s'il en est, n'en finit pas de faire des vagues. Elle mérite mieux que cela et de nombreux acteurs du territoire sont prêts à y travailler. En eaux claires. ■

Michel BOTELLA et Guy AUBERTIN,
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Défense de l'environnement & moralité publique

LA SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES S'ENGAGE !

Les défis environnementaux sont chaque jour plus nombreux, plus complexes et périlleux. Les échelles concernées varient ; certaines sont planétaires comme le changement climatique, l'extinction de certaines formes de biodiversité, ou encore l'épuisement de ressources. D'autres concernent des environnements proches de chacun de nous. Et, entre ces extrêmes, interagissent les communautés de nations, les nations, les régions ainsi que les pouvoirs économiques et politiques. Pas toujours dans le sens souhaité par les milieux, biotopes, espèces en danger qui, comme chacun sait, n'ont que peu la parole...

Surtout depuis que le très jeune *Homo sapiens* ⁽¹⁾, prédateur s'il en est, a pris le pouvoir et s'affirme comme une indéniable force géologique ⁽²⁾. Un boulevard que les philosophies et idéologies qui placent notre espèce au-dessus de la création n'ont fait qu'élargir. La recherche effrénée de la puissance, la démographie galopante et la quête du profit sans limite viennent assombrir un tableau que la science, la conscience écologique, l'éducation et les cadres légaux de protection de l'environnement tentent de contenir. Dans notre région comme ailleurs, citoyens, riverains, associations et autres se mobilisent pour relever ces défis environnementaux et sociétaux.

La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques a choisi récemment de s'impliquer dans plusieurs actions qui, au-delà des traditionnelles dimensions environnementales qui l'animent, ont amené notre association à déborder le cadre du terrain, de l'éducation environnementale, du partage du sens de nos combats et des procédures administratives et civiles.

Sans moralité publique ou privée, sans démocratie exemplaire, point de résultats environnementaux ne seront atteints. Aussi notre association n'a-t-elle pas hésité à soutenir en Pays basque plusieurs actions auprès du procureur de la République pour tenter de mettre fin à d'inacceptables collusions, conflits d'intérêts, trafics d'influence, dont l'environnement local et le bien vivre en société étaient les victimes, au profit de quelques intérêts immobiliers, politiques ou financiers.

Les lois du vert Pays ne resteront pas ces étoiles d'araignées à travers lesquelles passent les grosses mouches et où restent les petites... ⁽³⁾

A bientôt pour les détails. ■

Guy AUBERTIN, SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Le deuxième vice-président (mandature précédente) au logement et à la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), M. Paul Baudry, vient d'être condamné en première instance pour prise illégale d'intérêt, abus de biens sociaux, blanchiment de fraude fiscale, déclaration partielle de son patrimoine auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

24 mois de prison avec sursis, 100.000 euros d'amende, 10 ans d'inéligibilité.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) des Pyrénées-Atlantiques examinait encore en septembre dernier la modification du statut de parcelles de la commune dont le condamné était maire...

L'élu indélicat est tombé, les bénéficiaires des actes malveillants n'étaient pas à la barre (Vinci Immobilier a été cité par la presse)... Le président réélu de la CAPB est silencieux.

Le temps est venu de savoir si les actes illégaux ont été commis isolément et si les nombreuses décisions prises (dont l'ambitieux plan local du logement de la CAPB) ont servi l'intérêt général.

Nous rêvons d'un environnement sain...

ERRATUM

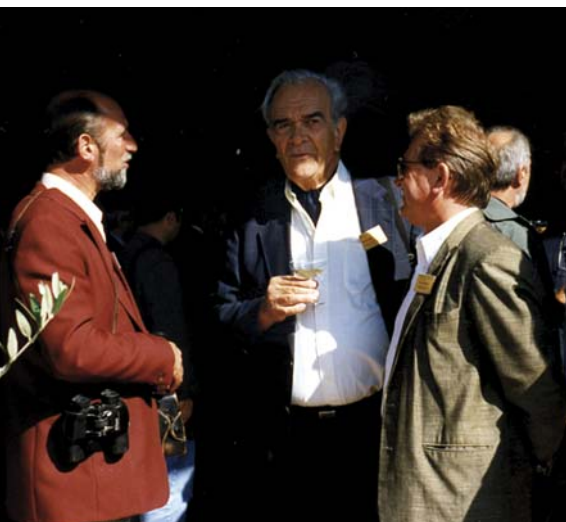
Plusieurs erreurs se sont glissées dans l'encart intitulé "Contournement de Beynac : démolition exigée", paru en page 3 du dernier numéro de SON (n° 187).

A la place de cette phrase : "La Cour administrative d'appel, en décembre 2019, annulait l'autorisation préfectorale et obligeait le Département à remettre le site en état et à démolir les ouvrages de contournement déjà construits dans un délai d'un an", le Président de la SEPANSO Dordogne nous prie de rappeler que, depuis 2000, contre la déclaration d'utilité publique et les recours au Tribunal administratif et au Conseil d'Etat, les opposants (dont la SEPANSO Dordogne) ont été déboutés. En 2016, le Président du Département de la Dordogne ayant changé, ce projet était relancé et devenait le "projet personnel" du nouveau Président Germinal Peiro (projet de son père Fernand Peiro, maire d'un village enclavé, Vézac, dans les années 70). Après l'autorisation donnée par arrêté préfectoral, le 29 janvier 2018, le Conseil d'Etat suspendait les travaux le 28 décembre 2018, ce qui, pour les opposants, permettait déjà de penser que le projet avait du "plomb dans l'aile".

⁽¹⁾ *Homo sapiens*, ce jeunot, n'est arrivé sur les côtes atlantiques qu'il y a environ 40.000 ans, quand les arbres ont plus de 370 millions d'années d'existence.

⁽²⁾ Pour s'en convaincre, citons par exemple le fait que les flux annuels de matériaux générés par les activités humaines sont désormais trois fois supérieurs aux flux naturels de l'érosion, de la sédimentation et du volcanisme.

⁽³⁾ Paraphrase de H. Balzac



Francis André, entouré d'Alain Fleury (à g.) et de Pierre Davant (à d.)

Francis André vient de nous quitter à l'âge de 92 ans

Il était professeur de biologie à l'Université de Bordeaux et l'un des membres fondateurs de la SEPANSO en 1969.

Il succéda très vite au premier président J. Barraud. Dès sa prise de présidence, il eut à soutenir fermement l'action de la SEPANSO dans l'affaire de la pollution bactérienne du Bassin d'Arcachon en août 1971. Il rentra de vacances précipitamment début août pour enfile sa blouse blanche et recevoir la presse dans son laboratoire afin de justifier, analyses d'eau et chiffres en main, la véracité de nos dires. L'écho fut national et sa notoriété scientifique conforta notre action.

Nous n'oublierons pas également, en 1974, à l'occasion de l'enquête publique relative au projet de centrale nucléaire du Blayais, sa détermination afin de remettre au Préfet les 25.000 lettres d'opposition que notre association avait rassemblées. Devant la préfecture fermée, il n'hésita pas à élever la voix et à insister en disant que c'était "la maison de la République" et qu'il voulait voir Monsieur le Préfet. Après quelques échanges, les portes s'ouvrirent et les lettres furent remises après une courtoise explication. Les quelques militants présents ne l'oublient pas.

Son élection en tant que directeur de l'unité d'enseignement et de recherche en biologie de l'Université accrut encore sa notoriété et, comme conséquence, celle de la SEPANSO. Notre action était ainsi indirectement cautionnée.

Toujours discret et calme, il présidait avec beaucoup de patience et de sang-froid les séances du conseil d'administration. Il faut bien dire qu'avec sa composition très diversifiée, comportant quelques "soixante-huitards" forts en gueule, ce n'était pas triste. Mais sa prestance, son empathie apaisaient les débats. Lors de son dernier conseil d'administration, en 1993, il fit l'éloge d'un des nôtres et le proposa à l'assemblée pour lui succéder, ce qui fut fait, et Pierre Delacroix fut élu à l'unanimité.

Francis André fut le premier Président d'honneur de la SEPANSO. Sa dernière apparition en public remonte à octobre 2015. Nous l'avions amené à la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière où Alain Dal Molin, quinze jours avant sa disparition, nous reçut une dernière fois comme il savait si bien le faire.

La protection de la nature et la SEPANSO perdent une figure historique et moi un ami très cher et un soutien sans faille. Que ses fils, Michel et Jean-Marc, trouvent ici le témoignage de ma profonde sympathie, ainsi que toute ma reconnaissance "y un abrazo muy fuerte".

Pierre DAVANT, Membre fondateur et
Président d'honneur de la SEPANSO Aquitaine

LE MASSACRE DES DAUPHINS

dans le Golfe de Gascogne

Chaque année, plus de 10.000 dauphins meurent, en grande partie dans le Golfe de Gascogne, à cause des filets de pêche. Plus de 11.300 dauphins ont été tués lors de l'hiver 2018-2019. Ces mortalités sont similaires pour l'hiver 2019-2020 d'après l'Observatoire "Pelagis" du CNRS et la lettre de six ONG (dont notre fédération nationale France Nature Environnement) aux ministres concernés. Ces dauphins meurent après avoir été capturés dans les filets de pêche puis estropiés pour les remettre à la mer. Les scientifiques ont estimé à plus de 90.000 le nombre de dauphins communs morts suite à des captures dans les filets de pêche en Atlantique nord-est depuis 1990 (*).

La Commission européenne a demandé à la France et aux autres pays de la façade atlantique de prendre des mesures efficaces et urgentes. Les scientifiques du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) préconisent la fermeture pendant l'hiver des pêches responsables des captures de dauphins dans le Golfe de Gascogne et de marsoins communs en mer Baltique. Cet avis du CIEM fait suite à une plainte portée par 26 ONG auprès de la Commission européenne. Rappelons que le Dauphin commun est une espèce strictement protégée par la directive habitats. Dans un courrier du 14 août 2020, les ONG (dont FNE et la LPO) sollicitaient une entrevue avec les Ministres de la Mer, de la Transition écologique et de l'Agriculture et demandaient la fermeture des pêches aux filets et aux chaluts pélagiques durant l'ensemble de la période à risque (du 1^{er} décembre 2020 au 31 mars 2021). En réponse, la Ministre de la Mer, Annick Girardin, a annoncé, le 7 octobre dernier, que la France ne prendrait aucune mesure de cet ordre. C'est une décision absolument irresponsable qui va à l'encontre des recommandations des scientifiques du CIEM, des obligations légales françaises et communautaires de la France, ainsi que des dispositions des conventions internationales.

(*) Peltier et al. (2019). Monitoring of marine mammal strandings along French coasts reveals the importance of ship strikes on large cetaceans: a challenge for the european marine strategy framework directive. *Frontiers in Marine Science*. V.6, article 486, 6p.



Groupe de Dauphins

POUR UNE RÉDUCTION DE LA VITESSE des embarcations à moteur dans le Bassin d'Arcachon

Comparaison avec le golfe du Morbihan et la baie de Saint-Jean-de-Luz

Dans le Bassin d'Arcachon, les pollutions sonores, les rejets d'hydrocarbures dans l'air et dans l'eau et les turbulences dues aux embarcations de plaisance et aux jet skis, qui ont le droit de se déplacer à 20 nœuds, sont mal perçus à cause de la très forte fréquentation de ces embarcations durant l'été. C'est d'autant plus préjudiciable que les profondeurs sont souvent faibles et constituent des lieux de nourricerie et de repos pour de nombreuses espèces.

Est-il vraiment nécessaire de faire vrombir ces moteurs et d'épater la galerie ? Est-il nécessaire de se rendre à toute vitesse à l'Île aux Oiseaux ou au Banc d'Arguin ? Je pense qu'un marin se doit de respecter la mer, la faune et la flore sous-marines. N'oublions pas que ce site est un site Natura 2000 avec son souhait de préserver la flore et la faune. Même les huîtres, comme cela a été démontré par un chercheur CNRS de la Station marine d'Arcachon, sont dérangées par ces nuisances sonores et ces turbulences.

Le plaisir de naviguer vient en appréciant les paysages et en respectant les autres plaisanciers. Des vitesses excessives génèrent des effets de répulsion pour ceux qui se déplacent en kayak ou à la voile. Le risque de collision s'aggrave avec la vitesse. Les tensions sont moindres entre les navigateurs lorsqu'ils se déplacent à faible vitesse. N'oublions pas aussi que certains ne naviguent que quelques jours par an et qu'ils sont de ce fait inexpérimentés et parfois mal éduqués. Que dirait-on de confier une voiture de course dans les mains d'un conducteur venant d'obtenir son permis ?

Le Bassin d'Arcachon est un Parc naturel marin. Il est indispensable de se poser la question des effets du motonautisme sur la biodiversité et la fréquentation des oiseaux, des poissons et des mammifères marins. Des sites de la façade atlantique ont déjà prévu des limitations de vitesse.

Dans le golfe du Morbihan, la vitesse est limitée à 5 nœuds dans la zone des 300 mètres, comme dans le Bassin d'Arcachon, mais partout ailleurs elle est limitée à 10 nœuds afin de préserver la quiétude des oiseaux et de certains habitats fragiles. La navigation a par ailleurs été interdite dans plusieurs secteurs. Le scooter des mers n'est pas interdit. Cependant, la vitesse maximale autorisée dans le golfe étant de 10 nœuds, cet "engin rapide" n'est pas adapté et peu pratiqué dans le golfe du Morbihan. La pratique du kitesurf est elle aussi interdite (conflits d'usage et dérangement de l'avifaune).

En baie de Saint-Jean-de-Luz, la circulation de tout navire ou engin nautique est interdite à une vitesse supérieure à 7 nœuds, hormis dans la zone des 300 mètres (vitesse limitée à 5 nœuds).

Cette limitation de vitesse à 10 nœuds par exemple permettrait de concilier les usagers entre eux, de limiter les risques d'accident, de diminuer les nuisances sonores et les turbulences vis-à-vis du milieu marin et de l'environnement. Le Bassin d'Arcachon retrouverait sa sérénité avec le respect des usagers entre eux et le respect du domaine maritime. ■

Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Aquitaine



VERS UNE RÉCONCILIATION

de L'AGRICULTURE avec LA NATURE ?



Une course contre la montre est engagée pour atténuer la catastrophe écologique en cours qui menace l'avenir même de l'humanité. En matière agricole, les espoirs sont placés dans le développement de l'agro-écologie en remplacement de l'agriculture productiviste à laquelle la nature a payé un lourd tribut. Mais le chemin de la transition agricole est semé d'embûches, et il faudra toute la pression de l'opinion publique pour que les discours politiques pleins de bonnes intentions se concrétisent dans les faits.

DE L'ÂGE D'OR DE LA BIODIVERSITÉ À L'AGRICULTURE MORTIFÈRE

L'ÂGE D'OR DE LA BIODIVERSITÉ

Selon certains auteurs⁽¹⁾, le tournant du XIX^{ème} siècle marque l'âge d'or de la biodiversité en France. Certes, la nature a perdu peu à peu ses caractéristiques originelles avec le développement des sociétés humaines à partir du néolithique. Cependant, en Europe, cette nature désormais anthropisée a gardé l'essentiel de la diversité des espèces initiales, au moins des vertébrés, mis à part l'extinction des grands herbivores (bison, aurochs), exterminés au Moyen Âge.

Au fil des siècles, la biodiversité originelle s'est même enrichie d'espèces arrivées spontanément, à la faveur de la diffusion de l'agriculture, depuis "le croissant fertile" du Proche-Orient. C'est le cas d'un bon nombre de plantes dites "messicoles" telles que le bleuet et le coquelicot. Il en est de même du moineau domestique.

Par la suite, d'autres espèces ont été amenées accidentellement ou volontairement, en provenance d'autres continents, et se sont naturalisées, amorçant la problématique, cruciale aujourd'hui, des espèces invasives et des maladies importées. C'est ainsi que le phylloxéra, un puceron d'Amérique, a ravagé le vignoble français à la fin du XIX^{ème} siècle.

Aux espèces sauvages, se sont ajoutées les plantes cultivées ou les animaux domestiques dont la sélection empirique a donné naissance au fil des siècles à de nombreuses variétés ou races locales adaptées aux terroirs.

Cet âge d'or de la biodiversité s'explique par le fait qu'à la fin du XIX^{ème} siècle la polyculture était à la base de la majorité des sys-

Une vigne fleurie, un plus pour la biodiversité et la santé de la vigne

La situation en ex-Aquitaine

AMPHIBIENS

5 ESPÈCES MENACÉES (28 % du total) **ET 3 ESPÈCES QUASI-MENACÉES**

On peut citer le **SONNEUR À VENTRE JAUNE**, le **PÉLOBATE CULTRIPÈDE**, la **GRENOUILLE DES PYRÉNÉES** et la **RAINETTE IBÉRIQUE**.

Source : Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine 2013

REPTILES

7 ESPÈCES MENACÉES (37 % du total) **ET 4 ESPÈCES QUASI-MENACÉES**

On peut citer le **LÉZARD DE BONNAL**, la **VIPÈRE DE SÉOANE** et le **LÉZARD OCELLÉ**.

Source : Liste rouge régionale des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine 2013

ODONATES (LIBELLULES)

10 ESPÈCES MENACÉES (15 % du total) **ET 4 ESPÈCES QUASI-MENACÉES**

On peut citer l'**AESCHNE ISOCELE**, le **CORDULÉGAstre BIDENTÉ**, la **LEUCORRHINE À LARGE QUEUE**, la **CORDULIE SPLENDIDE** et le **SYMPÉTRUM JAUNE D'OR**.

Source : Liste rouge régionale des Odonates d'Aquitaine 2016

FLORE VASCULAIRE

360 ESPÈCES MENACÉES ET 286 ESPÈCES QUASI-MENACÉES (sur 2711 espèces évaluées). On peut citer l'**OSEILLE DES ROCHERS**, l'**ÉLATINE DE BROCHON**, l'**ÉLATINE À LONGS PÉDICELLES**.

Source : Liste rouge régionale de la Flore vasculaire d'Aquitaine 2018

LEPIDOPTÈRES (PAPILLONS)

33 ESPÈCES MENACÉES ET 39 ESPÈCES QUASI-MENACÉES (sur 135 espèces évaluées). On peut citer l'**AZURÉ DE LA SANGUISORBE**, le **SABLÉ DU SAINT-FOIN**, l'**HERMITE**, le **MOIRÉ ANDORRAN**.

Source : Liste rouge régionale des Lépidotères Rhopalocères d'Aquitaine 2018

MAMMIFÈRES

On peut citer la raréfaction du **VISON D'EUROPE** et la situation précaire de l'**OURS BRUN** qui ne subsiste que grâce à des réintroductions d'individus slovènes. Les données indiquent aussi un fort déclin de 2 espèces de chauves-souris : le **MINIOTÈRE DE SCHREIBERS** et le **PETIT MURIN**.

Source : Liste rouge régionale des Chiroptères d'Aquitaine 2019
Données régionales non disponibles pour les mammifères non volants

OISEAUX

Le programme "Suivi temporel des oiseaux communs" (STOC), mis en place en 1989 à l'échelle nationale, montre que les espèces généralistes sont en augmentation (+ 22 %) et les espèces forestières plutôt stables (0 %). **LES ESPÈCES SPÉCIALISTES DES MILIEUX AGRICOLES ET DES MILIEUX BÂTIS SONT EN FORT DÉCLIN, RESPECTIVEMENT -38 % ET -29 %**. On peut supposer que ces tendances nationales s'observent aussi au moins en partie en Aquitaine.

Source : www.vigienature.fr/fr/suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc

POISSONS

Concernant les poissons amphihalins, la situation n'est pas brillante : l'avenir de l'**ESTURGEON EUROPÉEN**, autrefois si commun en Garonne, est suspendu à la réussite du repeuplement artificiel à partir d'élevages. Le **SAUMON ATLANTIQUE** a disparu de la Garonne. La **GRANDE ALOSE** et l'**ANGUILLE EUROPÉENNE** se sont considérablement raréfiées.

Source : Liste rouge nationale des Poissons d'eau douce de France métropolitaine 2019



La Pie-grièche écorcheur, une espèce en déclin, victime de l'agriculture productiviste

tèmes agricoles et se traduisait par une mosaïque d'habitats (prairies pour l'élevage, terres cultivées en assolement, jachères, vergers, haies, bois et forêts, mares et zones humides, landes...) favorables à la diversité des espèces à l'échelle de petits territoires. De plus, du fait d'une faible capacité de l'agriculture à contrôler les ennemis des cultures (parasites, animaux nuisibles, plantes adventices), la faune disposait de ressources alimentaires importantes et diversifiées favorisant ainsi son abondance.

Dans le même temps, s'amorçait un mouvement de restauration des forêts dégradées et d'extension forestière du fait que les énergies fossiles prenaient le relais du bois, que le pacage en forêt était abandonné et que l'exode rural conduisait à l'abandon des terres les moins fertiles et à leur reboisement.

Toutefois, le tableau n'était pas complètement idyllique. Des espèces majeures étaient menacées : le loup et le lynx vivaient leurs derniers jours, l'ours brun et le grand tétras s'étaient réfugiés dans les montagnes, le castor survivait péniblement dans la basse vallée du Rhône, les rapaces faisaient l'objet de persécution. L'industrie, vivante dans les campagnes, était source d'une pollution locale des eaux, destructrice de la faune et de la flore aquatiques.

L'EFFONDREMENT DE LA BIODIVERSITÉ AU XX^{ÈME} SIÈCLE

Les inventaires et les études concernant la faune et la flore constatent tous un déclin de la biodiversité au XX^{ème} siècle, quel que soit le groupe d'espèces considéré, à de rares exceptions près. Cependant, les espèces faisant l'objet de plans de restauration ou celles vivant dans des Réserves naturelles voient généralement leur statut évoluer positivement même s'il reste précaire, montrant ainsi le rôle positif de la conservation des milieux naturels ou semi-naturels.



Entre 2000 et 2010, une exploitation en polyculture sur deux et un hectare agricole en polyculture sur quatre ont disparu en Aquitaine.

*Source : Recensement de l'agriculture de 2010
(prochain recensement en 2020)*

Ce déclin de la biodiversité est

à mettre en relation avec la dégradation ou la disparition des milieux qui les hébergent. Par exemple, l'observatoire français de la biodiversité fait état d'une perte de 13 % en surface de haies, d'alignements d'arbres, de bosquets entre 2006 et 2014 en Nouvelle-Aquitaine. Selon la "Synthèse de l'état des lieux 2019 du bassin Adour-Garonne", 50 % des masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, estuaires, littoral) sont en mauvais état écologique (+ 7 % par rapport au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne 2016-2021).

L'ensemble des activités humaines participe à la dégradation de l'environnement et à la perte de biodiversité. La liste des impacts majeurs ou mineurs est longue : artificialisation des sols et fragmentation des espaces ruraux par l'expansion urbaine et les infrastructures (3.500 ha/an en ex-Aquitaine), pollution de l'eau et de l'air par les rejets industriels et domestiques, exploitation de matériaux... Le changement climatique n'épargne pas non plus la biodiversité. Enfin, le développement, à partir des années 1950, de l'agriculture productiviste, définie par l'utilisation massive d'intrants (engrais, pesticides) et une forte mécanisation, a une responsabilité majeure dans le processus de destruction de la nature.

LA MODERNISATION MORTIFÈRE DE L'AGRICULTURE

L'intensification des pratiques agricoles a contribué à la perte de biodiversité de quatre façons : par la simplification du paysage agricole, par la réduction des ressources alimentaires disponibles pour la faune sauvage, par la

destruction ou l'empoisonnement

des espèces par les pesticides, et par la synergie négative entre ces éléments.

La simplification du paysage agricole due à la mécanisation et à la spécialisation des territoires

Le paysage agricole s'est simplifié du fait de l'arrachage des haies, des alignements d'arbres, des bosquets, le tout accompagné du drainage de milieux humides, lors de remembrements. L'objectif technique était d'augmenter la taille du parcellaire afin de mieux organiser les conditions d'exploitation des terres et faciliter le travail des machines de plus en plus imposantes. Ce phénomène a été facilité par la perte des usages traditionnels des haies.

La disparition de ces milieux a entraîné celle des espèces dont c'était le lieu de vie.

Un autre facteur de simplification du paysage agricole est lié à la spécialisation des territoires et des exploitations : la polyculture a été abandonnée au profit d'une activité principale conduisant par exemple à des monocultures de vignes ou de céréales sur de vastes étendues.

Cette spécialisation s'accompagne aussi d'un changement dans l'importance relative des différentes activités agricoles, avec une perte globale des herbages au profit des grandes cultures. En particulier, le drainage des zones humides a souvent accompagné le passage de zones herbagères humides en zones à céréales.

Des vignes avec désherbage chimique des rangs, une pratique contestable

La réduction des ressources alimentaires par le désherbage chimique ou mécanique

Tous les modes de culture visent à réduire la concurrence des adventices qui entrent en compétition avec la plante cultivée ou bien produisent un feuillage ou des graines toxiques qu'il convient de ne pas retrouver dans les récoltes. Les moyens à disposition autrefois pour les éliminer étaient d'une efficacité limitée. Ces plantes concurrentes étaient cependant une source de nourriture pour les insectes, les oiseaux... L'utilisation d'herbicides ou d'outils mécaniques performants conduit à l'élimination des adventices et donc à la disparition de cette source de nourriture.

Les effets délétères des pesticides de synthèse et des engrais chimiques

Globalement, les pesticides de synthèse (herbicides, insecticides, fongicides...) utilisés pour lutter contre les "ennemis" des cultures ont l'inconvénient de ne pas être toujours sélectifs, ni rapidement dégradables. Ils sont toxiques pour tout un cortège d'espèces autres que les espèces visées. Ils portent ainsi atteinte à l'ensemble des chaînes alimentaires de la nature qui commencent par la microfaune des sols pour se terminer par les oiseaux et les mammifères. Par lessivage ou érosion des sols, ils atteignent les nappes phréatiques et les rivières où ils nuisent à la faune aquatique.

Les engrais chimiques, utilisés à haute dose pour augmenter les rendements, sont aussi à l'origine d'une pollution massive ou d'une eutrophisation des masses d'eau.

L'espèce humaine elle-même est menacée par l'usage des pesticides. Des maladies professionnelles sont aujourd'hui reconnues par l'exposition à certains pesticides tels que les pesticides dit CMR (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques) ou perturbateurs endocriniens. La diffusion dans l'air des pesticides atteint aussi la population en général.

Une synergie négative : la théorie de la trophobie

Le principe de la théorie trophobiotique de Chaboussou⁽²⁾ est que l'application de pesticides sur les cultures modifie la physiologie des plantes, les rend plus sensibles aux attaques de ravageurs et, par conséquent, induit la nécessité d'augmenter la fréquence des traitements.

D'autres facteurs conduisent également à intensifier les traitements : l'apparition de résistances aux pesticides chez les ravageurs, une mauvaise santé des plantes résultant d'une mauvaise nutrition par des sols maltraités...

En réaction à l'agriculture productiviste et à ses conséquences, de nouveaux systèmes de production agricole sont expérimentés. Ils sont regroupés sous le terme d'agro-écologie qui vise à marier les performances écologiques, environnementales et sociales.

L'ALTERNATIVE AGRO-ÉCOLOGIQUE

L'AGRO-ÉCOLOGIE, AUX ANTIPODES DE L'AGRICULTURE PRODUCTIVISTE

L'agro-écologie relève du concept des "solutions fondées sur la nature". Elle s'inspire des mécanismes naturels d'interactions entre les végétaux, les animaux, le sol et le climat. Elle apporte des solutions originales aux points fondamentaux de toute agriculture (fertilité des sols, santé des plantes, protection des cultures, gestion de l'eau, bien-être animal) au moyen de pratiques favorables à la biodiversité.

L'agro-écologie recrée de la complexité dans l'espace agricole

> en développant les infrastructures écologiques

Ce terme désigne les lisières de forêts, les haies, bosquets, alignements d'arbres au sein des cultures (agro-foresterie), les vergers haute tige, les landes, les prairies naturelles permanentes, différents types de jachères, les bandes enherbées, les friches, les mares, les murets...

Tous ces milieux sont le support même de la biodiversité. Ils apportent, selon leur nature, divers bénéfices aux cultures : effet brise-vent, réservoir d'espèces pollinisatrices, de prédateurs ou de parasites des ravageurs des cultures. Concernant l'élevage, les haies protègent le bétail du vent, les arbres lui apportent ombrage et fraîcheur. Pour un rôle significatif, ces infrastructures devraient atteindre 5 % de la surface agricole utile (SAU) des exploitations, l'idéal étant de 15 %.



Les infrastructures écologiques ont également un rôle positif dans le cycle de l'eau. Elles peuvent atténuer les effets des sécheresses et limiter l'érosion des sols.

L'agro-écologie rétablit dans une certaine mesure des ressources alimentaires pour la faune sauvage

Cet effet est surtout lié aux infrastructures agro-écologiques. Il est moins net concernant les surfaces portant les cultures qui sont désherbées. La possibilité de concilier maintien d'un rendement et présence d'adventices est étudiée par l'INRA.

L'agro-écologie réduit les besoins en pesticides de synthèse et en engrais chimiques

> en pratiquant la rotation des cultures

Cette pratique limite la prolifération des parasites et des adventices en cassant leur cycle biologique. Elle entraîne donc une réduction des besoins en traitements. Par exemple, la luzerne est reconnue pour sa capacité à limiter le développement des adventices annuelles, et même vivaces comme le chardon, dans la culture suivante.

L'agriculture biologique, à laquelle l'usage des herbicides est interdit, utilise des outils mécaniques très élaborés permettant de désherber mécaniquement.

> en utilisant des variétés résistantes aux maladies, ce qui limite le recours aux pesticides,

> en développant la bonne santé des plantes

L'activité biologique des sols et leur teneur en matière organique sont deux facteurs qui concourent à la fertilité naturelle des sols et à la bonne santé des plantes. Les pratiques agro-écologiques favorisent ces deux paramètres par la limitation du travail du sol, la restitution au sol des couverts végétaux (engrais verts) et des résidus de récolte, la réduction de l'utilisation des pesticides, l'apport d'amendements orga-

niques (fumier) ou l'apport d'azote via la culture de légumineuses au lieu d'engrais chimiques. Ces pratiques améliorent aussi la capacité de rétention en eau des sols et luttent contre leur lessivage et leur érosion.

> en utilisant des produits de biocontrôle

Les parasites, les maladies, les adventices font partie de la nature et seront toujours présents, certes en moindre quantité, malgré les pratiques évoquées ci-dessus. Une lutte directe contre les ennemis des cultures reste donc nécessaire.

Le biocontrôle est une alternative à l'usage des pesticides de synthèse, qui regroupe plusieurs types de produits. Des macrophages (acariens, nématodes, insectes) prédateurs des insectes nuisibles font l'objet d'élevages et sont répandus dans les cultures. Il en est de même des micro-organismes générateurs de maladies chez les parasites, des médiateurs chimiques tels que les phéromones qui perturbent le comportement des insectes nuisibles. Des substances naturelles issues du monde végétal, animal ou minéral sont utilisées pour stimuler les défenses naturelles des plantes. Enfin d'autres substances naturelles agissent par toxicité vis-à-vis des parasites à la façon des pesticides de synthèse mais elles sont moins toxiques pour l'environnement et se dégradent plus rapidement.

Néanmoins, dans la conception administrative française, l'agro-écologie n'exclut pas le recours limité aux pesticides de synthèse ni aux engrais chimiques. L'agriculture biologique les exclut.

Certains dispositifs physiques tels que des filets, serres, bâches, pièges, nichoirs peuvent venir compléter les techniques de biocontrôle.

Le biocontrôle en est encore aux balbutiements. Le "cluster biocontrôle et biosolutions" a été créé le 4 juin 2019 en Nouvelle-Aquitaine afin de favoriser la recherche, l'expérimentation et la production de ces nouveaux produits.

L'agriculteur, la haie et le renard : le cercle vertueux de l'agro-écologie... L'agriculteur entretient la haie, la haie abrite le renard, le renard se nourrit des campagnols qui s'attaquent aux cultures.



L'agro-écologie développe des synergies positives

Le maximum de bénéfices environnementaux de l'agro-écologie est obtenu par la mise en œuvre de l'ensemble des pratiques ci-dessus, mais aussi dans la complémentarité entre les cultures et l'élevage. Par exemple, l'élevage apporte l'amendement organique (fumier) dont ont besoin les cultures, et une partie des cultures fournit l'alimentation au bétail. C'est en somme un retour au système de la polyculture-élevage à contre-courant de la spécialisation actuelle des territoires. Ce système peut être envisagé à l'échelle des exploitations individuelles mais encore plus à l'échelle des territoires, dans une démarche collective de complémentarité entre exploitations.

ACCÉLÉRER LE PAS DE LA TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

LA RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

En réponse à la demande sociétale, les pratiques agro-écologiques s'étendent lentement à l'agriculture productiviste à travers des obligations réglementaires et des incitations financières. Toutefois, certains agriculteurs ont choisi de s'impliquer dans l'agro-écologie au-delà des exigences réglementaires. C'est le cas de l'agriculture biologique, reconnue à travers la délivrance du label "AB". Les exploitations certifiées à haute valeur environnementale (HVE) revendiquent également une excellence environnementale mais l'examen de son cahier des charges montre que cette appellation est largement surfaite.

Outre son intérêt purement écologique, l'agro-écologie a désormais prouvé sa viabilité économique qui permet au producteur de vivre dignement. Au plan de l'exploitation individuelle, les moindres récoltes dues à un rendement plus faible et à la place occupée par les infrastructures écologiques sont compensées par une réduction du poste des intrants et par une meilleure valorisation de la production, en particulier via des circuits courts et de proximité. La diversité des cultures et le moindre recours aux intrants favorisent l'autonomie de l'exploitation et sa résilience face aux risques.

Les chiffres du bio en ex-Aquitaine

- Surface certifiée : 87.571 ha
- Surface en conversion : 41.745 ha
- Total : 129.316 ha
- Part de la surface agricole en bio : 8,2 % (y compris en conversion)
- Nombre d'exploitations en bio : 3.629 (y compris en conversion)
- Part des exploitations en bio : 9 %

Source : "Les chiffres de l'agriculture biologique en région Nouvelle-Aquitaine - 2018" (ORAB)

L'État reconnaît les pratiques agro-environnementales à travers la certification mais il va au-delà en les encourageant : *"Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire"* (art. L1-II du code rural). Par exemple, l'objectif est d'atteindre 15 % de la surface agricole utile consacrés à l'agriculture biologique en décembre 2022.

L'État a défini un "plan gouvernemental d'action pour l'agro-écologie". Celui-ci se décline en programmes sectoriels axés sur l'une ou l'autre des pratiques de l'agro-écologie. Par exemple, le plan Ecophyto II+ - qui fait suite à l'échec du premier plan Ecophyto - vise spécifiquement la diminution de 50 % de l'usage des pesticides sur la période 2015-2025, ce qui semble déjà improbable compte tenu des évolutions des cinq dernières années.

La région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée le 9 juillet 2019 d'une feuille de route dite Néo Terra pour la transition écologique et énergétique. Elle comporte "l'ambition n° 2 : accélérer et accompagner la transition agro-écologique", dont l'un des engagements est "80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine certifiées en bio, en haute valeur environnementale ou autre démarche équivalente à l'horizon 2030".

Les départements ne sont pas en reste. Par exemple, le Département de la Gironde a mis en œuvre un dispositif "zéro herbicide" à destination des viticulteurs. Des aides sont accordées à la replantation des haies.

Toutes les organisations syndicales, les chambres d'agriculture, les coopératives, les organismes de formation, de recherche font la promotion aujourd'hui de l'agro-écologie, mais entre adhésion sincère, opportunisme ou engagement à reculons, il y a loin de la coupe aux lèvres.

L'IMPULSION DÉFAILLANTE DES POLITIQUES AGRICOLES

Malgré un taux de croissance annuel élevé (+ 14 %/an enregistrés en Nouvelle-Aquitaine de 2015 à 2018), l'agriculture biologique (y compris les surfaces en conversion) ne représentait en France qu'une part modeste de l'agriculture : 10,4 % des exploitations, 8,3 % de la SAU et 2,2 millions d'ha (source Agence Bio, 2019). C'est sans doute encore insuffisant pour inverser significativement le processus de déclin de la biodiversité.

OBJECTIFS DE LA PAC 2021-2027

- ♦ Assurer un revenu équitable aux agriculteurs
- ♦ Accroître la compétitivité
- ♦ Rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire
- ♦ Agir contre le changement climatique
- ♦ Protéger l'environnement
- ♦ Préserver les paysages et la biodiversité
- ♦ Soutenir le renouvellement des générations
- ♦ Dynamiser les zones rurales
- ♦ Garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé

Source : L'avenir de la politique agricole commune (Commission européenne)

L'agriculture est un secteur d'activité particulièrement encadré. Les politiques agricoles ont donc un rôle essentiel pour promouvoir l'agro-écologie. Ces politiques sont de plusieurs niveaux institutionnels (l'Europe, la France, les régions, les conseils départementaux, les communes) et de plusieurs natures (aides financières aux exploitations, réglementation, recherche, formation...). Le tout forme un système assez inefficace.

C'est ce que pointe un rapport d'information du Sénat du 29 janvier 2020 sur "les financements publics consacrés à l'agriculture biologique". Il constate que des soutiens publics oscillent entre "manque de cohérence, déficit de financement et exécution chaotique".

Les financements européens à l'agriculture sont définis par la politique agricole commune (PAC) selon une programmation pluri-annuelle. Au fil de ses programmes, l'Europe a imposé aux agriculteurs de plus en plus de règles favorables à l'environnement en contrepartie du versement des aides. Un nouveau programme est en cours de négociation pour la période 2021-2027.

Comme toujours, les objectifs affichés (cf. encadré) sont pleins de bonnes intentions mais le passé a montré que la traduction dans les faits n'avait pas été à la hauteur des ambitions affichées et que ce "verdissement" de la PAC était resté insuffisant vu le déclin continu de la biodiversité.

L'inertie inhérente à tout changement explique en partie la lenteur des évolutions mais les facteurs ci-après, non exhaustifs, sont en jeu.

L'un des freins est le succès même de l'agriculture productiviste qui a rempli globalement cet objectif de la politique agricole, à savoir "l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante" (article L 1-I-1° du code rural), et ce à un prix de vente au consommateur en baisse au fil du temps pour de nombreux produits. Toutefois, ceci s'est acquis au détriment d'une rémunération correcte des agriculteurs et au prix de la souffrance animale dans les élevages intensifs de porcs ou de volailles. La qualité sanitaire de l'alimentation est de plus impactée par la pré-

sence d'antibiotiques dans la viande ou de résidus de pesticides dans les produits végétaux. Le bilan financier de l'agriculture productiviste serait également moins favorable si étaient pris en compte les coûts supportés par la société en matière de santé publique et de traitement des pollutions agricoles dans l'eau potable et les eaux usées.

À l'inverse, la plupart des études montrent un moindre rendement en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle et des prix au consommateur plus élevés. Par ailleurs, la question de la sécurité alimentaire revient à l'ordre du jour sous l'effet des inquiétudes liées à l'explosion démographique mondiale et aux conséquences du changement climatique. Enfin, les bas prix des productions issues de l'agriculture productiviste permettent à notre pays de se placer sur les marchés internationaux et de dégager des excédents commerciaux, bien que la situation se dégrade⁽³⁾.

Dès lors, on comprend la frilosité du pouvoir politique à remettre radicalement en cause un système qui procure une offre alimentaire abondante et bon marché, malgré ses externalités négatives qui le condamnent à long terme.

Un autre frein au changement tient à l'efficacité des réseaux d'influence dits de l'agro-business, composés d'une nébuleuse d'organismes du monde agricole et du monde de l'agro-alimentaire et de l'industrie chimique, ce dernier dominé par quelques multinationales.

En particulier, le succès - relatif - de l'agriculture productiviste témoigne du travail de nombreux agriculteurs qui ne voient sans doute pas l'intérêt de changer un système qui leur a réussi. Ce sont eux, éduqués au productivisme, qui accaparent les postes clefs dans les institutions et pèsent sur les décisions du pouvoir politique.

Les tenants de l'agriculture productiviste peuvent également arguer que leurs pratiques évoluent et que, par l'agriculture de précision, un concentré de hautes technologies, ils parviendront à réduire les besoins en intrants et en eau.



Quelques propositions de France Nature Environnement

- ♦ Maintenir les surfaces agricoles dans chaque région
- ♦ Diversifier l'agriculture de chaque région dans une logique d'approvisionnement plus autonome, local et de saison des populations
- ♦ Développer l'agro-écologie dont la forme la plus avancée est l'agriculture biologique
- ♦ Ne pas déstabiliser les agricultures, notamment vivrières, des pays du Sud
- ♦ Mettre en place une régulation environnementale et sociale des échanges

Extrait du Cahier d'acteur de FNE au Débat public sur l'agriculture (<https://jeparticipe.impactons.debatpublic.fr>)

LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR L'AGRO-ÉCOLOGIE

Au final, le développement de l'agro-écologie, et du bio en particulier, dépendra aussi de l'engouement des consommateurs pour les produits qui en sont issus. **Les produits bio ont le vent en poupe avec une croissance régulière de la consommation qui a doublé au cours des cinq dernières années. Ils représentent 6,1 % des dépenses alimentaires. Jusqu'où ira ce mouvement ?**

Avec seulement 8,3 % de SAU en 2019, l'agriculture bio de notre pays a encore des marges de développement importantes au regard de la situation d'autres pays européens tels que l'Autriche dont la surface en bio dépasse les 20 %.

Quelle part des consommateurs a l'envie de consommer des produits de l'agro-écologie, bio en particulier, et la capacité à en payer le surprix ?

Le matraquage publicitaire permanent des enseignes de la grande distribution sur le thème du bas prix n'incite pas le consommateur à choisir des produits bio issus de la filière française et favorise les filières d'importation meilleur marché - le "bio industriel" - mais offrant moins de garanties environnementales et sociales.

Un changement de mode d'alimentation, privilégiant la consommation de produits bruts, peut cependant compenser le surcoût du bio tout en étant bénéfique pour la santé.

Le choix du bio : un acte essentiel du consommateur pour encourager l'agro-écologie

La participation citoyenne à l'élaboration des décisions est un pas pour redessiner un projet de société plus favorable à l'environnement et, par là même, au bien-être de la population. **Dans le domaine agricole, le "plan stratégique national", qui doit décliner au niveau national la nouvelle PAC, a fait l'objet d'un débat public "ImPACtons" en ligne. Notre fédération nationale France Nature Environnement a produit un "cahier d'acteur" avec de nombreuses propositions (cf. encadré ci-contre).**

CONCLUSION

À la question "vers une réconciliation de l'agriculture avec la nature ?", il est possible de répondre par l'affirmative avec le développement de l'agro-écologie, dont l'agriculture biologique est l'expression la plus aboutie. Le succès d'exploitations converties à ce système témoigne de ses performances environnementales, économiques et sociales.

L'agro-écologie doit cependant faire face à la résistance de l'agriculture productiviste. Celle-ci a perdu la bataille de l'opinion publique mais elle cherchera probablement à s'adapter aux attentes des consommateurs en intégrant certaines pratiques agro-écologiques débouchant sur des certifications environnementales "maison" douteuses.

L'agro-écologie doit aussi se positionner par rapport à l'agriculture à "haute valeur environnementale", appellation officielle séduisante mais aux atouts agro-écologiques surfaits. Vue comme une troisième voie, cette dernière reçoit une attention au moins égale à celle de l'agriculture biologique de la part de l'État et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Face à la crise écologique galopante, il est nécessaire que l'alternative agro-écologique se développe rapidement. Pour cela, elle devra conforter sa capacité à satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population tandis que de nouvelles manières de consommer devront voir le jour.

Les politiques publiques ont un rôle important à jouer dans ces deux domaines sous l'aiguillon de l'opinion publique. ■

Bertrand GARREAU,
Administrateur SEPANSO Gironde

(1) "Un âge d'or de la biodiversité" - Christian Lévêque - 2018

(2) Francis Chaboussou (1908-1985), directeur de recherche à l'INRA de Bordeaux pendant plus de 40 ans.

(3) "La France, un champion agricole mondial : pour combien de temps encore" - Sénat - 2019

DRAGAGES PORTUAIRES EN AQUITAINE *Deux exemples*

Autrefois, les dragages étaient surtout limités aux ports de commerce, celui de Bordeaux avec son chenal de navigation et celui de Bayonne. Pour les petits ports, cette question de dragage ne se posait pas de façon cruciale car les chaloupes s'amarraient le long des berges des cours d'eau et les navires plus importants jetaient l'ancre, les marchandises étant ensuite transportées par des chalands jusqu'aux berges. Les crues hivernales entretenaient les profondeurs. Des retenues ont aussi été réalisées en amont des petits ports. Ainsi, après le remplissage de celles-ci lors d'une forte marée, il suffisait de lever la porte de l'écluse qui faisait alors office de chasse d'eau, ce qui entraînait la boue du port au loin.

Photo : CCI Bayonne



La drague Hondarra, utilisée dans l'embouchure de l'Adour

Avec l'augmentation du tirant d'eau des navires et le nombre croissant des embarcations de plaisance, les dragages sont devenus fréquents même pour les petits ports. Malgré leur coût onéreux, ils sont nécessaires pour assurer les activités portuaires. Malheureusement, ces dragages remettent en suspension des boues plus ou moins polluées qui se redéposent sur des sites parfois sensibles.

La SEPANSO s'exprime le plus souvent à chaque enquête publique pour faire valoir la préservation de l'environnement, par exemple pour les dragages des ports de Gujan-Mestras, d'Andernos et de La-Teste-de-Buch sur le Bassin d'Arcachon, celui de Capbreton-Hossegor sur la côte des Landes et celui du port de Bayonne. Ces enquêtes publiques nous révèlent les besoins pressants des industriels, des commerçants et, d'une façon plus générale, des usagers. Le gestionnaire du port a le souci de dépenser le moins possible, que ce soit pour les études d'impact ou les dragages en eux-mêmes. Au cours des enquêtes publiques et des conversations avec les commissaires enquêteurs, nous avons constaté que la protection de l'environnement, en ce qui concerne des contaminants organiques et des métaux lourds provenant des navires et des activités portuaires, n'était pas la première priorité. Ces contaminants s'ac-

cumulent dans les boues qui se déposent dans les ports à cause de courants plus faibles. Deux exemples pour illustrer ces pollutions : le dragage d'un port de commerce, celui de Bayonne, et le dragage d'un petit port, celui de La-Teste-de-Buch sur le Bassin d'Arcachon.

Le dragage du port de Bayonne

Dans le port de commerce de Bayonne, les vases sont polluées par des produits organiques tels que les polychlorobiphényles (PCB), par des hydrocarbures, des métaux lourds et des apports bactériologiques. A cela s'ajoutent des résidus provenant du déchargement des navires pour plusieurs entreprises industrielles (mine-

rais de phosphate, métaux ferreux). Le dragage du port de Bayonne est assuré chaque année par un navire de plus de 60 m de long, la drague Hondarra. Pendant son déplacement, elle fonctionne avec un système d'aspiration et utilise près des quais une grue avec une benne. Les sédiments dragués sont recueillis dans la cale du navire et clapés (rejetés) à 8 km de l'embouchure et le long de la côte d'Anglet pour réensabler la plage et stopper l'érosion du littoral. Le volume à draguer est de 1.000.000 de m³/an. Les impacts sont de deux ordres, d'une part une dégradation de la qualité de l'eau à cause de la resuspension des boues par la benne, avec des effets sur les poissons migrateurs qui remontent l'Adour, et d'autre part les rejets de sédiments (clapages) qui colmatent les fonds et enfouissent de nombreuses espèces marines. Un site de stockage à terre était prévu pour recueillir les sédiments les plus pollués mais il n'est pas utilisé. Le gestionnaire préfère charger la cale avec des sédiments plus ou moins pollués. La SEPANSO s'est étonnée de cette pratique, malheureusement courante, qui fait que la zone littorale accueille une quantité non négligeable de contaminants du fait que le clapage, c'est-à-dire la chute de plusieurs milliers de m³ de sédiments dans la mer entraîne leur dispersion de part et d'autre de l'embouchure de l'Adour.

Le dragage du port ostréicole et de plaisance de La-Teste-de-Buch (Bassin d'Arcachon)

Pour le port de La-Teste-de-Buch qui accueille une centaine d'embarcations, les moyens mis en œuvre sont moindres puisqu'il s'agit de draguer seulement 46.000 m³ de sédiments, en grande partie boueux. D'après l'enquête publique qui s'est terminée le 20 août 2020, la solution choisie est d'utiliser, sur une embarcation, une pelle mécanique à marée haute avec déchargement des boues dans un chaland qui retourne à terre une fois plein pour qu'elles soient transférées dans des camions-bennes, puis acheminées vers un site de stockage et de décantation situé dans une autre commune à 7 km de là. La pollution des sédiments est beaucoup plus élevée dans le port de La-Teste que dans le port de Bayonne. Les boues contiennent des hydrocarbures, des métaux lourds et des résidus d'antifoulings, en particulier du tributylétain (TBT). Celui-ci fut la cause d'une très grande mortalité des huîtres au début des années 80. En outre, les échantillonnages sont pratiqués de façon à éviter de prélever les couches profondes qui peuvent contenir ce produit, cela afin de ne pas entraîner des surcoûts. Dans ce cas, le dragage par pompage des vases (hydraulique) aurait été préférable pour éviter des remises en suspension.

Source : Demande d'autorisation environnementale, Soreau Environnement, juin 2018, p.17



Mode de dragage prévu pour le port de La-Teste-de-Buch

Les différentes enquêtes publiques auxquelles nous avons participé révèlent que des améliorations sont possibles, en particulier le stockage à terre des sédiments les plus pollués, que ce soit pour les ports de commerce ou les ports des usagers (pêche, ostréiculture, plaisance). Pour les sédiments peu pollués, en général des sables, il est aussi préférable de les stocker à terre mais dans des conditions moins contraignantes. ■

Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Aquitaine

Plages poubelles !

Face au phénomène nouveau d'ultra-poubellisation des plages cet été, la SEPANSO Landes a interpellé la Ministre de la transition écologique par voie de presse

En effet, de très nombreuses plages du littoral ont accueilli chaque nuit des rassemblements sauvages de jeunes et de moins jeunes trouvant les portes des boîtes de nuit fermées. A cette occasion, bières, bouteilles en verre souvent cassées, mégots, cartons, gobelets, plastiques étaient abandonnés en masse sur les plages, une grande partie de ces déchets se retrouvant dans l'océan sous l'action des marées et du vent. Une situation dramatique et totalement inacceptable qui contribue à polluer un peu plus des océans déjà saturés par des déchets amenés par les cours d'eau ou rejetés par les embarcations.

Face à cette situation, la SEPANSO Landes, qui refuse que nos plages deviennent des zones de non droit à la nuit tombée, a interpellé la Ministre de la transition écologique, Barbara Pompili, qui était en déplacement à Biarritz le 12 août 2020 pour lancer sa "charte pour des plages sans déchet plastique".

Cette charte ne nous semble malheureusement pas à la hauteur des événements. Il y a urgence à prendre des mesures pour stopper ce fléau, qui n'est pas moins grave qu'un feu de forêt. Il y a là une vraie urgence environnementale qui exige que l'ensemble des décideurs se mobilisent et se montrent volontaristes. L'heure n'est pas à lancer une charte, mais à mettre en place un plan d'action d'urgence pour faire respecter les lois et réglementations en vigueur.



Sur la plage centrale d'Hossegor le 9 août 2020

✓ Communiqué de presse de la SEPANSO Landes du 11 août 2020

Photos : SEPANSO Landes

LA LIBRE MÉDITATION

d'un ingénieur émancipé

A propos du dernier livre de Philippe Bihouix, "Le bonheur était pour demain"
Éditions du Seuil, collection Anthropocène, 2019

Voilà une lecture qui tranche agréablement de toute une littérature inflationniste relative au désastre écologique publiée en Europe depuis une dizaine d'années. Il faut souligner la grande valeur intellectuelle de ce livre, d'autant plus qu'il a été écrit par un ingénieur pétri de culture générale tout en sachant faire référence à des connaissances scientifiques et techniques souvent très pointues pour asseoir ses démonstrations. Il est appuyé en particulier sur le travail critique de l'historien et anthropologue américain Lewis Mumford, peu cité en France en raison de sa capacité à analyser le processus mortifère du "progrès". Ce livre est divisé très pédagogiquement en deux parties, une première réflexion étant consacrée aux temps passés et présents, une seconde aux temps futurs, chaque partie étant elle-même divisée en "promenades" (au total, on en compte dix).

L'intérêt de cette lecture réside dans la capacité remarquable de l'auteur à démonter toutes les croyances actuelles fondées sur l'idéologie du développement sans limites dont nous avons hérité la capacité d'aveuglement, et ceci en raison de l'usage familial de références scientifiques et techniques qui rendent sa démonstration particulièrement convaincante par les temps qui courent. C'est pourquoi la lecture de ce livre me semble particulièrement utile dans les grandes écoles d'ingénieurs mais aussi dans les milieux associatifs qui croient au "solutionnisme technologique" pour résoudre les problèmes créés par l'expansion du système industriel dans le monde. Ceci explique le plaisir qui a été le mien à voir systématiquement dégonflées les mythologies progressistes véhiculées aujourd'hui par les médias, aujourd'hui fortement peints en vert. L'auteur est parfaitement conscient des divers mensonges qui sont véhiculés chaque jour en direction de l'opinion publique pour lui faire croire que l'impasse écologique dans laquelle se trouve actuellement coïncée l'humanité peut être paradoxalement surmontée en accélérant le développement.

Ce nouveau discours officiel, souvent partagé par des courants écolos les plus proches des pouvoirs établis, vise à désamorcer les nouvelles formes d'opposition fondées sur l'objection de croissance.

Il s'agit là d'une propagande fondée sur des oxymores tels que la "**croissance verte**", ceci pour permettre au système industriel de persister dans son aveuglement ! Car, après le "**développement durable**", nous avons hérité de nouvelles expressions telles que "**énergies renouvelables**" (l'éolien en particulier mais aussi la méthanisation) et surtout d'une notion ambitieuse comme celle d'"**économie circulaire**" que l'auteur s'emploie à déconstruire avec d'impitoyables arguments.

Mais les développements les plus intéressants visent à faire prendre conscience aux lecteurs des ravages présents et fu-

turs représentés par la nouvelle industrie du numérique dont on nous promet l'expansion sans limites au nom de sa prétendue "immatérialité", alors qu'il n'y a jamais eu d'études d'impact préalables à sa mise en place. Autrement dit, le travail de démystification fait par l'auteur vise en fait à ouvrir les yeux des lecteurs encore séduits par les rêves d'innovation qui, depuis l'économiste Schumpeter, ont permis au capitalisme de se ressourcer en permanence.

En vérité, nous sommes aujourd'hui arrivés à un stade anxiogène du développement industriel qui, à vrai dire, n'a pas d'équivalent dans l'histoire de l'humanité. Il nous faut donc faire notre deuil des rêves progressistes qui nous ont menés à l'impasse tragique actuelle. Il ne nous reste donc plus qu'à avoir le courage d'affronter le visage angoissant de la réalité actuelle si l'on veut réellement rompre définitivement avec elle pour emprunter une nouvelle voie chargée d'espérance. ■

Simon CHARBONNEAU



L'année du lion, par Deon Meyer

Paru en 2016 au Cap, *L'année du lion* est un roman du grand écrivain sud-africain Deon Meyer, et dont le titre original est *Koors*, ce qui signifie "fièvre" en afrikaans. Il a été traduit en français en 2017 et édité au Seuil.

Une lumineuse anticipation mène le récit puisque l'auteur imagine une pandémie de coronavirus à l'échelle mondiale, probablement provoquée par les bouleversements écologiques en cours. Le virus, né en Afrique, semble résulter de la fusion d'un virus humain avec celui de chauve-souris. Il ressemble à ceux qui ont déjà fait des ravages en Asie comme le SRAS en 2003, mais plus contagieux. Son taux de mortalité est nettement supérieur puisqu'il va décimer les neuf dixièmes de la population mondiale !

Le récit passionnant de 700 pages raconte le périple d'un père et de son fils survivants. La communauté qu'ils vont fonder va être traversée par les mêmes débats que ceux qui traversaient la société avant la catastrophe. Comment reconstruire quand toutes les infrastructures sont à terre et que la lutte pour la survie menace les solidarités indispensables ? Comment éviter toutes les erreurs qui ont amené la catastrophe écologique ayant produit ce virus ?

Un récit post-apocalypse donc, mais qui résonne particulièrement avec la situation actuelle. Y compris dans le rebondissement final sur le rôle de l'homme dans l'apparition du virus.

SN

LA CISTUDE D'EUROPE

Un reptile à protéger

Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière

La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) est une petite tortue d'eau douce locale présente depuis toujours dans les zones humides du sud de la France. Reconnaisable à ses nombreuses taches jaunes couvrant son corps, elle reste une espèce très discrète et difficile à observer.

Présente au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de la Mazière ainsi que sur le territoire Natura 2000 de la vallée de l'Ourbise, les deux sites naturels ont eu la possibilité, en 2020, de réactualiser les observations et les données à disposition.

Pour ce faire, un stagiaire a été recruté afin d'instaurer un protocole de suivi des populations de Cistude d'Europe sur ces deux territoires. S'agissant d'une espèce protégée, ce suivi a pu être mené avec plusieurs autorisations scientifiques cadrant l'intervention.

Le protocole repose sur le fait de capturer et de marquer les individus à l'aide d'encoches sur le bord des écailles (indolore pour l'animal). Quatre sessions d'une semaine ont été mises en place sur les deux territoires entre avril et juillet 2020. Une série de mesures a également été réalisée (sexe, âge, poids, dimensions) afin de caractériser la population.

Ces captures ont permis de déterminer une population d'une centaine d'individus sur la Réserve naturelle et d'une quarantaine d'individus sur l'Ourbise. Les deux populations disposent d'une proportion de jeunes et d'un équilibre entre les mâles et les femelles rassurant quant au maintien de leur viabilité.

Concernant la Réserve naturelle, une première capture a été réalisée sur la gravière de Castet, aucun individu n'avait été vu auparavant sur ce secteur. Deux pontes ont également été découvertes et protégées.

Sur le territoire Natura 2000 de l'Ourbise, les Cistudes restent cantonnées sur un seul site malgré la présence de sites potentiellement favorables à proximité. Quatre pontes ont été découvertes dont trois prédatées par le Sanglier, la quatrième a pu être protégée.

Ce programme vise à être renouvelé au minimum sur trois ans afin de pouvoir en déduire une estimation plus précise des populations et de leur occupation du territoire.

L'objectif sur le long terme est d'appréhender les blocages impactant la connexion entre la population de l'Ourbise, celle de la Réserve naturelle et les autres populations locales (site Natura 2000 de la vallée de l'Avance par exemple).

Un grand merci à Anthony Robert pour son investissement lors de ce suivi ! ■

Elsa MAGOGA, Chargée de mission Environnement SEPANLOG



Photos : RNN Mazière

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

sur la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Chaque année, la SEPANSO ainsi que le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat organisent des visites guidées estivales. Au travers d'une randonnée commentée et accompagnés d'une médiatrice

de la dune du Pilat et d'un garde de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, les participants partent à la découverte de ces deux grands sites naturels emblématiques. Tous les jours durant l'été, la Réserve naturelle propose également des accueils postés.

Les chiffres clefs de l'été 2020

Entre le 9 juillet et le 9 septembre, **11** écovolontaires sont venus renforcer l'équipe de la réserve pour accueillir et sensibiliser les visiteurs intéressés par le patrimoine naturel du Banc d'Arguin. Pour cela, le public fut accueilli dans l'une des cabanes du gestionnaire abritant une exposition. Celle-ci est constituée de panneaux pédagogiques et d'une vitrine d'échantillons naturalistes. Le public était ensuite invité à rejoindre un accueil naturaliste pour observer les oiseaux à l'aide de matériel optique.

Au total, ce sont **4405** personnes qui ont été sensibilisées au cours de **124** accueils naturalistes.

Quant aux **8** randonnées commentées estivales, elles ont permis de sensibiliser **72** personnes.

Un franc succès à chaque date

Sur les 8 rendez-vous proposés, tous ont été maintenus et très rapidement complets. En effet, cette année est un peu particulière puisque les mesures gouvernementales interdisaient toutes réunions ou activités réunissant plus de 10 personnes.

Petits et grands, visiteurs locaux et touristes

Assurées par les gardes de la Réserve naturelle ou par des écovolontaires, ces visites guidées portaient, à chaque fois, sur des sujets liés à l'histoire et l'évolution des sites, la faune (oiseaux, insectes, crustacés, mammifères marins...), la végétation dunaire et bien d'autres sujets encore. Elles ont su intéresser petits et grands, "locaux" comme touristes.

En effet, nous avons noté la présence de plusieurs enfants, 9 en tout sur les 72 visiteurs. Nous avons également constaté que les deux tiers des inscrits aux visites guidées résidaient en dehors de la Nouvelle-Aquitaine. Le tiers restant étaient des Girondins qui ne se lassent pas de redécouvrir le patrimoine naturel du Bassin d'Arcachon, accompagnés de guides naturalistes. ■

Céline GUEVARA,
Garde-animatrice
RNN Banc d'Arguin

Toutes ces animations sur les Réserves naturelles grâce à nos partenaires fédérateurs, Région Nouvelle-Aquitaine



LE 2020

sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

Cette année 2020 a été particulière, entre la Covid et les risques incendie... Mais nous avons su nous adapter ! Nous avons réussi à mener à bien notre saison et à terminer certains projets.

Quelques chiffres...

Une équipe de cinq bénévoles nous a rejoints début juillet. Pourtant, jusqu'au dernier moment, nous ne savions pas si nous pourrions constituer notre équipe de saisonniers. Un grand merci à eux pour leur travail et leur adaptabilité. Le public était accueilli dans le respect des règles sanitaires, un sens de circulation avait été mis en place sur la zone d'accueil et les tours d'observation, du liquide hydroalcoolique était mis à disposition, les outils optiques étaient régulièrement désinfectés...

Comme les autres années, les écovolontaires ont été indispensables ; en effet, nous avons noté une fréquentation plus importante cette année, avec presque 13.000 visiteurs contre 12.000 l'an dernier (du 1^{er} juillet au 30 août). Ils ont permis de renseigner et d'échanger avec plus de 10.000 personnes !

En plus de la Covid, nous avons aussi dû faire face à la canicule et au risque incendie qui nous ont contraints à accueillir le public uniquement de 9h30 à 14h durant cette semaine-là.

Malgré la jauge (9 personnes) mise en place pour les visites guidées dans ce contexte sanitaire, nous avons accueilli 312 personnes contre 303 en 2019. On constate que les Girondins et les Médocains sont venus découvrir ou redécouvrir la Réserve naturelle. En effet, on note une plus forte présence locale aux visites guidées cette année, avec 23 % en 2020 contre 16% en 2019.

Toucher le public local est aussi l'une de nos missions, qui a un rôle essentiel dans l'ancrage territorial de la réserve.

Les Réserves Naturelles sont rendues possibles grâce aux financements : Département de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne



Des projets qui voient le jour...

Afin d'accueillir au mieux le public dans la Réserve naturelle, nous avons déjà commencé à réfléchir à de nouveaux aménagements. La période du confinement nous a permis de continuer à travailler sur ce projet. Le balisage du sentier de visite de la réserve était vieillissant et parfois obsolète. Nous l'avons aujourd'hui totalement

modifié. Il faudra désormais suivre des flèches jaunes qui vous mèneront dans la réserve et jusqu'aux points de vue.

En 2018, nous avons déjà remplacé le parc à vélos de l'entrée de Lesperon. En août 2020, nous avons installé un nouveau parc à vélos à la seconde entrée, celle de Règue verte.

Maintenant, pour que le projet soit totalement terminé, nous allons travailler sur la création de panneaux d'accueil pour les trois entrées de la Réserve naturelle et bien d'autres projets sont en cours de réflexion afin de valoriser ce site naturel, faciliter son accès et sa compréhension. ■

Mathilde PIGEASSOU,
Animatrice nature
RNN Etang de Cousseau



UNE VAGUE DE POLLUTIONS

dans la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges

Les atteintes portées à la faune et à la flore sont nombreuses dans un contexte péri-urbain, en particulier du fait de multiples formes de pollutions chroniques ou soudaines. Certaines sont accidentelles mais beaucoup résultent d'actes d'incivilité.

Depuis le début de l'année, nous avons connu plusieurs incidents dont les conséquences sur la biodiversité sont souvent difficilement mesurables. L'impact dépend notamment de la nature de la pollution, des quantités déversées, des conditions d'accessibilité, du temps qui s'est écoulé entre l'incident et son traitement...

> Les macrodéchets

Les jalles charrient de nombreux déchets toute l'année mais, en périodes de crue, une partie d'entre eux se déposent dans le bassin d'étalement de Mataplan. Cette année, les chantiers de ramassage organisés après chacune des trois crues ont permis de collecter plus de 200 kilos de déchets. Il s'agit principalement de matières plastiques (emballages de casse-croûtes, bouteilles, sacs...), de canettes, de restes de contenants en polystyrène...

> Eaux usées et huiles de vidange

- **2 mars 2020** : Nous détectons en soirée une pollution aux hydrocarbures sur la jalle du sable. Les prises d'eau sont fermées et le télécontrôle de la

SABOM (Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole) est alerté. Les irisations vont s'estomper rapidement du fait du fort débit de la rivière à cette période. Nous apprendrons plus tard qu'il s'agit d'une partie du contenu du réservoir d'un camion qui s'est renversé dans la vallée maraîchère.

- **14 avril 2020** : Nous constatons une rupture de la canalisation qui achemine les eaux usées du secteur du parc des expositions vers la station de Lille. L'ouvrage borde l'allée du Bois en limite Est de la Réserve naturelle, les eaux se déversent dans un bras mort de la réserve abritant des espèces protégées. La SABOM est alertée, la réparation est effectuée rapidement. Des analyses seront réalisées par la suite à notre demande.

- **12 mai 2020** : L'exploitant de la ferme Fourcade située à l'Est de la Réserve naturelle nous signale une nouvelle rupture de la canalisation de l'allée du Bois. Les eaux se déversent en bordure d'une prairie, en dehors de la réserve mais aussi dans le périmètre de protection de la réserve officiellement créé depuis juillet.

DES BALADES NATURE TOUTE L'ANNÉE

Découvrez les Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO Aquitaine au rythme des saisons

Tout au long de l'année, des sorties et chantiers nature sont organisés sur les Réserves naturelles du Banc d'Arguin, de l'étang de Cousseau et des marais de Bruges.

Ouvertes à tous, du naturaliste en herbe au simple amoureux de la nature, ces animations ne nécessitent, pour la plupart, aucun effort physique important et se veulent avant tout conviviales et distrayantes.

Retrouvez le programme de l'année sur notre site Internet : www.sepanso.org



- **20 mai 2020** : Les canalisations de la station d'épuration de Lille sont endommagées à la suite de travaux de sondage. Des camions prennent en charge des eaux usées du réseau mais une partie est déversée dans plusieurs jalles, en particulier la jalle de Canteret située à la limite nord de la Réserve naturelle.

- **2 juillet 2020** : La police municipale de Bruges alerte sur la présence d'huile de vidange dans un fossé bordant la route du Pont Neuf. L'incivilité d'un particulier est responsable d'une pollution qui va mobiliser plus d'une vingtaine de personnes (agents de la police municipale, pompiers, personnel de Bordeaux Métropole, de la Réserve naturelle, de la SABOM et de son entreprise sous-traitante). L'envasement d'une buse du fossé a retardé la progression de la pollution. La pose de boudins absorbants a évité que la Jalle noire toute proche ne soit impactée.

Les suites

Nous tenons tout d'abord à saluer la réactivité et le professionnalisme dont ont fait preuve les différents acteurs lors de ces incidents.

La diminution des pollutions sous toutes leurs formes (atmosphériques, aquatiques, terrestres, lumineuses) constitue un enjeu majeur de protection de la biodiversité.

Nous attendons désormais que des mesures soient prises pour limiter à l'avenir ce type d'incidents ; certaines sont d'ores-et-déjà en cours.

> Canalisation des eaux usées

La SABOM a procédé à notre demande à des analyses dans le bras mort et la jalle de Canteret. Les résultats n'ont pas révélé de taux anormaux, ils serviront désormais de points de référence. Une inspection de la canalisation des eaux usées doit être menée afin d'évaluer son état et de procéder le cas échéant à son remplacement.

> Macrodéchets sur la jalle

Une partie importante des macrodéchets ramassés en bordure de la jalle du Sable provient du collecteur des eaux pluviales de la rocade. Le système de doubles boudins mis en place pour intercepter les macrodéchets et absorber les huiles et hydrocarbures présente des dysfonctionnements, en particulier lors des régimes torrentiels qui s'observent après de fortes pluies. Nous espérons qu'une réflexion rapide sera menée pour améliorer le système en place ou le remplacer par un autre plus performant. ■

Stéphane BUILLES,
Conservateur RNN Marais de Bruges



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON. 35 €
 - ☐ Adhésion familiale + abonnement SON.... 47 €
 - ☐ Abonnement simple SON..... 19 €
 - ☐ Adhésion individuelle simple..... 20 €
 - ☐ Adhésion familiale simple..... 32 €
 - ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don de €
- Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG
- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tausia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org



**SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK**

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

● AQUITAINE ALTERNATIVES

Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com

● CISTUDE NATURE

Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org

● CREAQ

Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org

● OCEAN'OBS

Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr

● SEPANSO DORDOGNE

13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél. 06.40.60.09.11
Email : andresepanso@dordogne@gmail.com
Internet : www.sepanso24.org

● SEPANSO GIRONDE

1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde

● SEPANSO LANDES

Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr

● SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70 - Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org

● SEPANLOG

Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr

Le saviez-vous ?

Chaque année, des milliers de bernaches cravants viennent passer l'hiver sur le Bassin d'Arcachon. C'est pour cette espèce le lieu d'hivernage le plus important en Europe ! Cette petite oie, dont le "rok rok" crée l'ambiance sonore hivernale si particulière sur le Bassin d'Arcachon, vient de Sibérie.

La 5^{ème} édition du Festival de la Bernache, organisé par la LPO Aquitaine, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne et la SEPANSO Aquitaine, a malheureusement dû être annulée en raison du confinement.

